DEPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-AMAND-MONTROND

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT

HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant
4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
💻 : mairie@chateaumeillant.fr

L'an deux mille vingt six, le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Martial DAGOIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de conseillers présents	:	16 +2 pouvoirs
Nombre de votants	:	18

Date de convocation du conseil : 6 octobre 2026

Présents : M. Martial DAGOIS, Mme Nathalie CARION POUSSIN, M. Victor PERROT, Mme Christine LUREAU, M. Daniel LAFAIX, M. Jean-Yves KERAIN, Mme Luce-Reine BRIDON, M. Pascal BOURON, Mme Marie-Noëlle FRANCOIS, Mme Christelle LAMBOURG, Mme Isabelle SAINT-JUST, M. Benoit COURZADET, M. Frédéric DURANT, Mme Sophie SAMMUT, M. Guillaume CARON, Mme Isabelle DESAGES

Absents excusés : M. François CAPEL, M. Jean-Baptiste BARBIN qui a donné pouvoir à M. Martial DAGOIS, Mme Carole TARDIVAUD qui a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle FRANCOIS

Mme Marie-Noëlle FRANCOIS été désignée secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance

- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 septembre 2026

01 Inscription de la Via Sancti Martini au PDIPR du Cher

02 Exposition FRMJC 2027

03 Vote des subventions 2026

04 Rénovation de l'éclairage public suite à une panne Avenue Antoine Meillet

05 Convention tripartite d'utilisation d'équipements sportifs entre la commune, le collège Axel Kahn et le Conseil départemental du Cher

06 Lotissement communal vente du Lot 9

07 Détermination du loyer F1 au dessus de la salle Maurice Delaire

08 Marché d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la construction de la nouvelle gendarmerie Avenant n°4

09 DM 3 budget gendarmerie

10 Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2026.

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2026 – 082

INSCRIPTION DE LA VIA SANCTI MARTINI AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) DU CHER

Le Maire expose au Conseil municipal que la **Via Sancti Martini**, itinéraire culturel européen consacré à Saint Martin de Tours, traverse le territoire communal.

Considérant l'intérêt patrimonial, culturel et touristique de cet itinéraire ;

Considérant que l'inscription d'un cheminement au **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** contribue à sa préservation et à sa reconnaissance ;

Considérant que cette démarche vise uniquement à faire reconnaître le tracé de l'itinéraire et n'engage pas la commune, à ce stade, à réaliser des travaux d'aménagement, à mettre en place un balisage spécifique, à participer à l'édition d'un topoguide ou à supporter des dépenses particulières ; mais l'engage à l'entretien saisonnier des chemins ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le principe de l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du tronçon de la Via Sancti Martini traversant le territoire de la commune (plan joint)

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil départemental du Cher afin de solliciter cette inscription.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

DELIBERATION n° 2026 – 083

EXPOSITION « ELECTRICITE - TOUT EST CLAIR » PROPOSEE PAR LA FRMJC EN PARTENARIAT AVEC ENEDIS DANS LE CHER ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY GRAND SUD

Il est rappelé au Conseil Municipal que chaque année la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Centre (FRMJC) propose une exposition dont le but est de faire découvrir des thématiques scientifiques par l'expérience concrète, la manipulation et la stimulation de la curiosité.

En 2026, le thème était « Chez Fraise ». Pour l'année prochaine, ce serait « Electricité – tout est clair ». L'exposition serait ouverte du 31 mars au 6 avril 2027.

Monsieur Gaël BOUCHET, Médiateur scientifique, propose que l'exposition soit

ouverte au public le vendredi et samedi, en plus de l'ouverture scolaire, comme les années passées. ENEDIS dans le Cher est prête à s'engager au côté de la Commune pour cofinancer cette ouverture au public, à raison d'une prise en charge de 250 € soit 15.22 % du coût total.

La Communauté de Communes Berry Grand Sud finance dans le cadre du PACT à hauteur de 493 € soit 30 %

Le coût total est de :	1 643,00 €
Part d'ENEDIS :	250,00 €
Part de la CDC BGS	493,00 €
Part de la Commune :	900,00 €

Une convention de partenariat devra être signée par la Mairie, FRMJC et ENEDIS en présence de la Presse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le projet tel que présenté ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention correspondante avec ENEDIS ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à la mise en œuvre de cette exposition.

DELIBERATION n° 2026 – 084

VOTE DES SUBVENTIONS 2026

La Commission des Finances présente ses travaux relatifs à l'étude des demandes de subventions des associations, reçues jusqu'à présent

Après avoir étudié les propositions de cette dernière et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

FIXE les subventions 2026 ainsi qu'il suit :

Gymnastique Volontaire	200 €
Châteaumeillant Bridge	300 €
ANACR	150 €
TOTAL des subventions proposées au CM du 12/10/2026	**650 €**
Solde restant sur le compte 65748	7 700 €

CHARGE Monsieur le Maire du mandatement de ces subventions

DELIBERATION n° 2026 – 085

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A UNE PANNE AVENUE ANTOINE MEILLET - PLAN DE FINANCEMENT.

Il est exposé au Conseil Municipal que suite à une panne de l'éclairage public, le Syndicat Départemental d'Energie du Cher a proposé un plan prévisionnel de financement la réparation de deux luminaires :

Coût total prévisionnel du projet : 900.28 € HT comprenant les pièces administratives, les travaux d'éclairage public, et le matériel.

La prise en charge par le SDE 18 serait de 450.14 € soit 50 % de la charge totale

La participation de la Mairie serait donc à hauteur de 450.14 € soit les 50 % restant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de faire réaliser ces travaux

ACCEPTE le plan de financement prévisionnel proposé

CHARGE Monsieur le Maire des démarches à effectuer pour l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION n° 2026 – 086

CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ENTRE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT, LE COLLEGE AXEL KAHN ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

Il est exposé au Conseil Municipal que la convention tripartite signée en 2022 entre la Commune de Châteaumeillant, le Collège Axel KAHN et le Conseil Départemental du Cher pour la mise à disposition des équipements sportifs communaux au profit du Collège est arrivée à échéance le 31 août 2026 et qu'il convient de la renouveler pour les années à venir.

Il est proposé au Conseil Municipal la convention ci-après.

Jusqu'au terme de la convention (31 août 2031), il sera proposé des avenants pour tenir compte du volume d'heures d'utilisation des équipements sportifs de chaque année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les termes de la convention annexée

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'utilisation d'équipements sportifs avec le Conseil Général du Cher et le Collège Axel KAHN.

DELIBERATION n° 2026 – 087

LOTISSEMENT COMMUNAL VENTE DU LOT N°9

VU la délibération n°2012-009 du 3 janvier 2012 fixant le prix au m² des 13 lots du lotissement communal

VU la délibération n°2012-133 du 5 novembre 2012 définissant la surface des 13 lots du lotissement communal

VU la délibération n°2014-001 du 20 janvier 2014 modifiant le prix TTC au m² suite à l'augmentation de la TVA

VU la délibération n°2016-015 du 1er février 2016 décidant qu'en cas d'acquisition de deux lots par le même acheteur, le prix du m² du lot le plus petit en surface sera diminué de moitié

VU la délibération n°2026-057 du 11 mai 2026 fixant le prix de vente du lot n°9 à 8,78 € HT le m²

CONSIDERANT que l'étude de sol préalable à la vente a été réalisée

CONSIDERANT que l'acquéreur a fait le choix de Maître TARDIVAUD pour la rédaction de l'acte authentique de vente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (La

voix de Madame Carole TARDIVAUD n'étant pas comptabilisée, étant directement intéressée),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou éventuellement la 1ère Adjointe en cas d'empêchement du Maire, à signer tous les documents relatifs à la vente du lot n° 9 du lotissement communal, établis par Maître Tony TARDIVAUD, Notaire à Châteaumeillant.

Arrivée de Monsieur François CAPEL à 19h30

DELIBERATION n° 2026 – 088

DETERMINATION DU LOYER DU LOGEMENT F1 AU DESSUS DE LA SALLE MAURICE DELAIRE

Il est exposé au Conseil Municipal que le logement communal F1 sis au-dessus de la Maurice Delaire a été libéré.

Dans le cadre de la remise en location du logement F1, il est soumis à l'avis du Conseil Municipal de fixer le loyer à :

- 200 € mensuels, charges non comprises
- Les frais de chauffage et d'eau seront facturés suivant la consommation réelle du relevé compteur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition de M. le Maire d'appliquer un loyer modéré en l'absence de travaux de réfection du logement F1 au-dessus de la Salle Maurice Delaire.

FIXE le montant du loyer à 200 € mensuels à compter du 1er novembre 2026 payables à terme échu.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir le contrat de location correspondant.

DELIBERATION n° 2026 – 089

MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE AVENANT N°4

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'attribution du marché d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage de la construction de la nouvelle gendarmerie à la SEM TERRITORIA.

Lors de la signature du contrat de mandat, l'enveloppe financière prévisionnelle avait été établie à 3 190 325 € HT, pour un montant de travaux de 2 510 050 € HT ;

Après intégration des contraintes spécifiques liées à la nature du sol (dimensionnement des fondations et dispositions techniques liées à la présence de radon) et des prescriptions émises dans l'arrêté de permis de construire, le montant des travaux a évolué, les marchés attribués s'élevant à 2 780 633 € HT (voie de desserte et gendarmerie), en hausse de 270 583 € HT par rapport au budget travaux initial.

L'avenant n°1 du 18 avril 2025 a eu pour objet de tenir compte de l'incidence de l'évolution du montant des travaux sur le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle du contrat de mandat, cette enveloppe financière prévisionnelle ayant à cette occasion été augmentée de 168 481 € HT (évolution du montant global du mandat inférieure à l'évolution de l'enveloppe travaux grâce aux optimisations réalisées sur les autres marchés).

Depuis cette date, d'autres évolutions des marchés de travaux ont été constatées pour intégrer les prestations complémentaires suivantes :

- Mise en place d'un écran de sous-toiture pour les couvertures des locaux de service et des logements,
- Réalisation de l'équipement secondaire des échangeurs liés au réseau de chauffage en provenance de la chaufferie bois,
- Réalisation de surlargeur de tranchées pour les canalisations de chauffage.

Ces évolutions de prestations représentent un montant de 31 027,82 € HT.

Afin de compenser une partie de ce montant, des simplifications de la voie de desserte seront prises en compte pour un montant de 12 000 € HT.

Il en résulte une hausse des marchés de travaux de 19 027,82 € HT.

Par ailleurs, les indices de prix du bâtiment servant au calcul des révisions de prix sont en constante augmentation, alors qu'une inflexion de la courbe pouvait encore être envisagée il y a quelques mois. Le montant total des révisions de prix au terme de l'exécution des marchés de travaux peut à ce jour être estimé à 54 388 € HT (14 248 € HT ont été réglés à ce jour).

Les différentes provisions du bilan qui peuvent désormais être affectées en totalité sur le poste révisions étaient de 36 137,82 € HT après l'avenant n°1, et devaient permettre de couvrir les révisions telles qu'elles pouvaient être estimées au mois d'avril 2025. Un montant complémentaire de 18 250,18 € HT serait donc nécessaire pour pouvoir financer la totalité des révisions de prix.

L'avenant n°2 du 7 novembre 2025 a eu pour objet de tenir compte des travaux complémentaires et de l'évolution à la hausse des révisions de prix prévisibles, pour un montant total de 37 278 € HT.

L'avenant n°3 du 8 décembre 2025 avait notamment pour objet d'intégrer une clause de préfinancement de l'opération par le mandataire. La clause suivante avait été intégrée au contrat de mandat :

Article 15.2 1°/BIS - préfinancement par le mandataire et remboursement par la Collectivité :

Toutefois, en cas d'insuffisance des avances précitées, la Collectivité pourra demander au Mandataire, d'assurer, soit sur ses disponibilités soit par recours à un organisme tiers, le préfinancement d'une partie des dépenses dans la limite de 1 300 000 euros TTC.

Ce préfinancement est soumis aux autres conditions suivantes :

Le coût dudit préfinancement, effectué d'ordre et pour compte de la collectivité, sera égal au coût auquel le Mandataire se sera procuré effectivement les fonds. A titre indicatif, en date du 28/11/2025, ces conditions financières d'obtention des fonds seraient les suivantes : commission d'engagement de 0,15% du montant de l'autorisation de découvert (1 300 000 €), puis taux d'intérêt égal à ESTER + 0,85% par an appliqué au montant effectif du découvert. Ces conditions sont données à titre indicatif et peuvent être amenées à évoluer jusqu'à l'obtention de l'autorisation de découvert.

La Collectivité s'oblige à rembourser le Mandataire de l'ensemble des montants préfinancés au plus tard le 30/11/2026.

La Collectivité paiera ou remboursera au Mandataire le montant des charges financières que celui-ci aura supportées pour assurer ce préfinancement, en dehors de la comptabilité du mandat, sur la base des factures adressées à la Collectivité par le Mandataire.

Passé le délai prévu ci-dessus pour le remboursement du préfinancement, les sommes dues par la Collectivité seront majorées, de plein droit et sans qu'il y ait besoin d'une mise en demeure, d'un intérêt moratoire égal à 4,5 pour cent par an en cas de prélèvement sur les disponibilités du Mandataire ou égal au taux d'intérêt moratoire de l'organisme tiers en cas de recours à un préfinancement extérieur.

Il est proposé un avenant n°4 au contrat de mandat pour intégrer qu'en raison du décalage du versement des dernières fractions des subventions DETR, pour un montant total de 637 600 €, et de la restitution à venir de la TVA remboursée sur les dépenses, à hauteur d'environ 661 000 €, dans l'attente de percevoir le montant lié au Fonds de Compensation de la TVA, la commune de Châteaumeillant demande au Mandataire d'assurer le préfinancement de ces sommes, représentant un total d'environ

1 298 600 €, pour une durée maximale d'une année supplémentaire.

L'avenant n°4 a donc pour objet de prolonger d'une année la mise en place de ce préfinancement par le Mandataire, la Collectivité s'obligeant désormais à rembourser le Mandataire de l'ensemble des montants préfinancés au plus tard le 30/11/2027.

La mise en application de cet avenant est conditionnée par l'obtention, par le Mandataire, d'un accord de la Caisse des Dépôts pour le prolongement d'une année du contrat d'autorisation de découvert mis en place avec le Mandataire. Cette demande d'accord a d'ores et déjà été formalisée et sera instruite lors d'un Comité d'Engagement de la banque prévu mi-novembre.

A défaut d'obtention de cet accord, les montants préfinancés par le Mandataire devront lui être remboursés par la Collectivité au plus tard le 30/11/2026, comme le prévoit le contrat de mandat après l'avenant n°3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 4 au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec TERRITORIA pour la construction d'une gendarmerie et la création d'une voie de desserte.

DELIBERATION n° 2026 – 090

DECISION MODIFICATIVE N°03 DU BUDGET GENDARMERIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits inscrits au budget gendarmerie pour le règlement des frais bancaires relatif à la ligne de trésorerie obtenue par la Sem Territoria sont insuffisants.

Il convient d'inscrire les crédits nécessaires au budget gendarmerie afin de régler ces frais bancaires.

Les crédits du Budget gendarmerie pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Augmentation des crédits de l'Art 627 : + 5 000 €
Augmentation des crédits de l'Art 74748 : + 5 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision modificative ci-dessous

DELIBERATION DU 12 OCTOBRE 2026 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 03							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				**SECTION D'INVESTISSEMENT**			
DEPENSES		**RECETTES**		**DEPENSES**		**RECETTES**	
Art 627	5 000 €	Art 74748	5 000 €				
TOTAL	5 000 €	TOTAL	5 000 €	TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

CHARGE Monsieur le Maire de son application.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DURANT souhaite apporter des précisions concernant le dossier de la nouvelle gendarmerie. Le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie date des années 2000. Un bureau d'étude avait été mandaté par la municipalité précédente concernant l'avant-projet.

Ce projet devenait urgent, considérant la vétusté du bâtiment dans lequel la gendarmerie est hébergée depuis la fin du 19ème siècle.

Pour mener à bien ce projet, il a été décidé de confier l'assistance à maitrise d'ouvrage à la Sem Territoria. Concernant le financement, deux emprunts ont été contractés (un de 1 900 000 euros et un deuxième de 300 000 euros).

Les dernières factures devant être réglées un an après la réception des travaux, soit fin mars 2027.

Monsieur COURZADET interroge sur ce projet qui relève d'un intérêt territorial au-delà de la commune de Châteaumeillant, pourquoi il n'a pas été porté par la Communauté de Communes Berry Grand Sud.

Monsieur DURANT répond que la Communauté de Communes Berry Grand Sud a refusé de porter ce projet. Dans ce contexte, si la commune de Châteaumeillant ne le réalisait pas, une autre commune du secteur l'aurai concrétisé.

Monsieur PERROT précise que ce projet pèse financièrement sur les budgets futurs et est pénalisant pécuniairement.

Monsieur le Maire annonce que dans le projet de loi de finances de l'Etat 2027, le taux de FCTVA serait de 11,404% au lieu de 16,404% actuellement.

Monsieur le Maire informe que la commune a organisé une précommande groupée de fioul domestique et de granulés. La commune est facilitateur afin de négocier un prix pour les administrés. A la clôture de la préinscription la demande recensait 46 foyers pour plus 39 000 de fioul et 12 foyers pour 17 palettes de granulés.

Monsieur le Maire annonce que la remise des diplômes du brevet des collèges se déroulera le 14 novembre au collège Axel KAHN. Les six récipiendaires se verront remettre un chèque cadeau d'une valeur de 30 €.

La remise des prix pour le concours des maisons fleuries aura lieu le jeudi 29 octobre au Pôle Culturel de l'étang Merlin. Les huit participants seront récompensés par des bons d'achat allant de 40 € à 60 €.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a mis à disposition de l'association Entre soins et soi, l'ancien garage des pompiers dans le cadre de la préparation d'Octobre Rose.

Monsieur le Maire informe que suite au décès de Monsieur BINDER, la commune a décidé de ne pas prolonger les poursuites concernant ses impayés de loyers à hauteur d'environ 19 000 euros.

Monsieur le Maire annonce que le SDE18 participera à hauteur de 900 euros annuellement pour l'entretien des extérieurs de la chaufferie bois.

Monsieur le Maire précise qu'il est impossible pour la commune de Châteaumeillant de bénéficier du dispositif « cantine à 1 € ». En effet, la commune achète directement auprès du collège les repas. Afin de bénéficier de ce dispositif, les repas doivent être confectionner en direct avec des produits bio et locaux.

La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 10h30 au cimetière, suivi du monument aux morts à 11 heures et de la stèle place de la Résistance.

Monsieur le Maire rappelle l'investissement de Madame Ida ROZENBERG APELOIG concernant la reconnaissance de la ville de Châteaumeillant « Villes et Villages des Juste ». Afin de lui rendre hommage, Monsieur le Maire propose de nommer l'école élémentaire de son patronyme. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire évoque le legs de Madame Antoinette GLAIS à la commune de Châteaumeillant en 2010. La plaque en sa mémoire n'a jamais été apposée au niveau du parking rue Bazannerie.

Monsieur le Maire aborde l'état de dégradation avancé de l'ancien cinéma, rue Bazannerie. Certains jeunes pratiquent de l'urbex à l'intérieur, ce qui consiste à visiter et photographier des lieux abandonnés.

Madame BRIDON relate sa participation aux 31èmes assises du fleurissement, qui se sont déroulés à Vendôme la semaine dernière.

Monsieur le Maire annonce la candidature de Châteaumeillant pour le label Villes Sportives.

Madame FRANCOIS résume la réunion du Conseil de Vie Sociale de l'EHPAD à laquelle elle a participé. Au cours des cinq vagues de canicule, trois décès sont à déplorer sur le site de Châteaumeillant. Des améliorations sont à prévoir : pose de rideaux, installation de ventilateurs… Le fort absentéisme du personnel est problématique. Un pharmacien est à nouveau en poste à 80% ainsi que deux préparateurs. Les déplacements pour les soins dentaires sont abandonnés (beaucoup trop onéreux pour les résidents). Un Groupement Territorial Social et Médico-Social est envisagé dans le département du Cher.

Monsieur PERROT informe sur la possibilité d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux.
Il annonce que la balayeuse est hors d'usage provisoirement.

Monsieur KERAIN précise qu'il a participer à une réunion à Cuffy sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et la réserve civile de sécurité.

Monsieur BOURON fait part de son inquiétude concernant la dégradation de la toiture du lavoir chaud.

Madame SAMMUT supervisera la cérémonie du 11 novembre. Elle a également assisté à l'assemblée générale de la création de la nouvelle association « Super Soirée ». Cette association proposera quatre soirées à thème dans l'année.

Monsieur DURANT précise qu'il a revu sa position quant à la fusion des écoles maternelle et élémentaire. Après renseignements pris et réflexion, il s'oppose à ce projet.

Monsieur le Maire donne la parole au public présent :

Madame MARQUINEZ demande des précisions sur le marché de construction de la nouvelle gendarmerie, notamment l'augmentation du coût des matériaux.
Concernant la précommande groupée de fioul et de granulés, est ce que la commune va l'étendre au bois de chauffage ? Il lui est répondu que non, ce n'est pas prévu.
Suite au drame qui s'est produit dernièrement, est-il prévu de mettre un logement à disposition pour les situations d'hébergement d'urgence ? Monsieur le Maire répond qu'une solution est apporté au cas par cas.

Madame DESAGES informe qu'il est prévu d'organiser prochainement des tables rondes sur le thème des violences faites aux femmes.

Madame MARQUINEZ interroge si la commune bénéficie du programme Européen Life. Ce dispositif est doté d'une enveloppe de 5,4 milliards d'euros en faveur de l'environnement et des actions pour le climat. Monsieur le Maire rappelle la vigilance à observer face aux subventions européennes. Monsieur DURANT précise que les fonds européens sont gérés via le Pays Berry Saint Amandois.
Elle questionne sur la venue éventuelle d'un dentiste. Monsieur le Maire lui répond qu'aucune installation de dentiste n'est prévue à court terme. Plusieurs élus travaillent sur le sujet d'accueil de professionnels de santé.

Monsieur PREVERAUD de SONNEVILLE sollicite Monsieur le Maire pour obtenir des réponses à ses courriers. *Ses propos sont vifs et inappropriés.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 12 octobre 2026 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,
Martial DAGOIS

Le Secrétaire de Séance,
Marie-Noëlle FRANCOIS